



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MAJ 02/02/2023

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et des associations

Tél : 04 72 61 61 41 (lundi, mardi, jeudi
et vendredi de 9h à 12h)
Courriel : pref-associations@rhone.gouv.fr

A RENVOYER PAR COURRIER POSTAL

DECLARATION D'OPTION POUR SATISFAIRE LES OBLIGATIONS DU SERVICE NATIONAL EN FRANCE

Imprimé destiné aux personnes concernées par l'article 2 de l'accord franco-algérien
relatif aux obligations du service national

- Vous avez la double nationalité, française et algérienne, vous n'avez pas encore effectué la journée défense et citoyenneté, et vous souhaitez souscrire une déclaration d'option pour le service national français.
- Vous devez alors remplir, **lisiblement les 4 exemplaires originaux**, cet imprimé, le signer et le retourner à la Préfecture du Rhône, à l'adresse suivante :

**Préfecture du Rhône
Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale (DAJAL)
Bureau des élections et des associations
69419 LYON CEDEX 03**

- Ces exemplaires devront être accompagnés **d'une photocopie, en un seul exemplaire, des documents suivants** :
 - votre pièce d'identité française (carte nationale d'identité ou passeport recto-verso),
 - votre extrait d'acte de naissance avec filiation de **moins de 3 mois**, ou la photocopie de votre livret de famille (pages des parents et page vous concernant),
 - votre pièce d'identité algérienne (carte d'identité ou passeport algérien recto-verso), ou celle d'un de vos deux parents (père ou mère),
 - un justificatif de domicile (facture EDF, GDF...) **datant de moins de 3 mois**,
 - votre attestation de recensement en Mairie (signée par le titulaire) ou tout document émanant de l'Établissement du Service National portant le numéro d'immatriculation.
- La déclaration d'option, portant le cachet de la Préfecture, vous sera ensuite envoyée, à l'adresse que vous aurez indiquée.
- Un exemplaire sera transmis également par l'administration préfectorale :
 - au Consulat d'Algérie,
 - au Centre du Service National de Lyon
(chargé de convoquer les personnes pour leur journée défense et citoyenneté).

Tout document incomplet, illisible ou non accompagné des pièces justificatives vous sera retourné ne pourra être considéré comme une déclaration d'option.

*Les personnes qui ont déjà fait leur journée défense et citoyenneté peuvent obtenir un certificat de services en s'adressant directement à l'Établissement du Service National : Quartier Général Frère - 24 boulevard Yves Farge - 69998 LYON ARMEES. (Tél: 04 37 27 25 62 ou 04 37 27 25 64).
Prévu par l'article 3 de l'accord franco-algérien, ce document certifie l'accomplissement du service national (journée défense et citoyenneté) en France.*



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et des associations

INSTRUCTION N° 27519/DEF/DCSN/R. DU 6 NOVEMBRE 1984

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et au Règlement général sur la protection des données (RGPD) les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé et conservées sous un format papier. Le responsable du traitement est la préfète du Rhône.

La base légale de ce traitement relève de la mission d'intérêt public de la préfecture du Rhône, en application du règlement général sur la protection des données (RGPD – article 6 (1)e).

Les données collectées ont pour finalité de traiter les demandes relatives à l'exercice du droit d'option pour effectuer ses obligations militaires en France.

Tous les champs du formulaire sont nécessaires au traitement et au suivi du dossier. En cas de non fourniture par l'utilisateur de ces données, la préfecture du Rhône ne sera pas en mesure de traiter son dossier.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : *les agents de la préfecture du Rhône contribuant à la gestion des dossiers de droit d'option franco-algérien ainsi qu'à l'Etablissement du service national et au Consulat d'Algérie.*

Les données sont conservées pendant 2 ans, délai permettant à l'intéressé d'avoir effectué la journée défense et citoyenneté.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement (sous certaines conditions, art.17 du RGPD), vous devez vous adresser au Correspondant du délégué ministériel à la protection des données de la préfecture du Rhône et de la sous-préfecture de Villefranche sur Saône, au 18 rue de Bonnel 69003 Lyon ou à l'adresse pref-donnees-personnelles@rhone.gouv.fr **en joignant une copie de votre pièce d'identité.** Conformément à l'article 21 du RGPD, vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement des données vous concernant, en justifiant de raisons tenant à votre situation particulière. Ce droit s'exerce de la même manière.

Ce traitement est contrôlé par le délégué ministériel à la protection des données du ministère de l'intérieur (Délégué ministériel à la protection des données - Ministère de l'intérieur - Place Beauvau - 75800 Paris Cedex 08).

Vous pouvez aussi déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés :

- en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>
- ou par écrit : CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Modèle n° 106/140 « A »

DECLARATION DU 11 OCTOBRE 1983 (Article 2 – premier alinéa, de l'accord FRANCO-ALGERIEN)

Je soussigné
(nom et prénoms)

né le à
(date de naissance) (commune et pays de naissance)

fils de né à
(nom et prénoms du père) (commune et pays de naissance du père)

et de née à
(nom de jeune fille et prénoms de la mère) (commune et pays de naissance de la mère)



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

domicilié (*adresse complète*)

a - inscrit sur les tableaux de recensement du Rhône
à (commune de la mairie de recensement)

le (*date de recensement*)

ou *

b - immatriculé par le Centre du Service National de (*commune du CSN*)
sous le numéro (*numéro d'immatriculation*)

déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'accord relatif aux obligations du Service National et vouloir satisfaire aux dites obligations en France.

Signature de l'intéressé

La Préfète,

Fait à LYON, le

* (cocher l'une des 2 cases en fonction de la situation)



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et des associations

INSTRUCTION N° 27519/DEF/DCSN/R. DU 6 NOVEMBRE 1984

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et au Règlement général sur la protection des données (RGPD) les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé et conservées sous un format papier. Le responsable du traitement est la préfète du Rhône.

La base légale de ce traitement relève de la mission d'intérêt public de la préfecture du Rhône, en application du règlement général sur la protection des données (RGPD – article 6 (1)e).

Les données collectées ont pour finalité de traiter les demandes relatives à l'exercice du droit d'option pour effectuer ses obligations militaires en France.

Tous les champs du formulaire sont nécessaires au traitement et au suivi du dossier. En cas de non fourniture par l'utilisateur de ces données, la préfecture du Rhône ne sera pas en mesure de traiter son dossier.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : *les agents de la préfecture du Rhône contribuant à la gestion des dossiers de droit d'option franco-algérien ainsi qu'à l'Etablissement du service national et au Consulat d'Algérie.*

Les données sont conservées pendant 2 ans, délai permettant à l'intéressé d'avoir effectué la journée défense et citoyenneté.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement (sous certaines conditions, art.17 du RGPD), vous devez vous adresser au Correspondant du délégué ministériel à la protection des données de la préfecture du Rhône et de la sous-préfecture de Villefranche sur Saône, au 18 rue de Bonnel 69003 Lyon ou à l'adresse pref-donnees-personnelles@rhone.gouv.fr en joignant une copie de votre pièce d'identité. Conformément à l'article 21 du RGPD, vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement des données vous concernant, en justifiant de raisons tenant à votre situation particulière. Ce droit s'exerce de la même manière.

Ce traitement est contrôlé par le délégué ministériel à la protection des données du ministère de l'intérieur (Délégué ministériel à la protection des données - Ministère de l'intérieur - Place Beauvau - 75800 Paris Cedex 08).

Vous pouvez aussi déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés :

- en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>
- ou par écrit : CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Modèle n° 106/140 « A »

DECLARATION DU 11 OCTOBRE 1983

(Article 2 – premier alinéa, de l'accord FRANCO-ALGERIEN)

Je soussigné
(nom et prénoms)

né le à
(date de naissance) (commune et pays de naissance)

fils de né à
(nom et prénoms du père) (commune et pays de naissance du père)

et de née à
(nom de jeune fille et prénoms de la mère) (commune et pays de naissance de la mère)



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

domicilié (*adresse complète*)

a - inscrit sur les tableaux de recensement du Rhône
à (commune de la mairie de recensement)

le (*date de recensement*)

ou *

b - immatriculé par le Centre du Service National de (*commune du CSN*)
sous le numéro (*numéro d'immatriculation*)

déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'accord relatif aux obligations du Service National et vouloir satisfaire aux dites obligations en France.

Signature de l'intéressé

La Préfète,

Fait à LYON, le

* (cocher l'une des 2 cases en fonction de la situation)



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et des associations

INSTRUCTION N° 27519/DEF/DCSN/R. DU 6 NOVEMBRE 1984

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et au Règlement général sur la protection des données (RGPD) les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé et conservées sous un format papier. Le responsable du traitement est la préfète du Rhône.

La base légale de ce traitement relève de la mission d'intérêt public de la préfecture du Rhône, en application du règlement général sur la protection des données (RGPD – article 6 (1)e).

Les données collectées ont pour finalité de traiter les demandes relatives à l'exercice du droit d'option pour effectuer ses obligations militaires en France.

Tous les champs du formulaire sont nécessaires au traitement et au suivi du dossier. En cas de non fourniture par l'utilisateur de ces données, la préfecture du Rhône ne sera pas en mesure de traiter son dossier.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : *les agents de la préfecture du Rhône contribuant à la gestion des dossiers de droit d'option franco-algérien ainsi qu'à l'Etablissement du service national et au Consulat d'Algérie.*

Les données sont conservées pendant 2 ans, délai permettant à l'intéressé d'avoir effectué la journée défense et citoyenneté.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement (sous certaines conditions, art.17 du RGPD), vous devez vous adresser au Correspondant du délégué ministériel à la protection des données de la préfecture du Rhône et de la sous-préfecture de Villefranche sur Saône, au 18 rue de Bonnel 69003 Lyon ou à l'adresse pref-donnees-personnelles@rhone.gouv.fr en joignant une copie de votre pièce d'identité. Conformément à l'article 21 du RGPD, vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement des données vous concernant, en justifiant de raisons tenant à votre situation particulière. Ce droit s'exerce de la même manière.

Ce traitement est contrôlé par le délégué ministériel à la protection des données du ministère de l'intérieur (Délégué ministériel à la protection des données - Ministère de l'intérieur - Place Beauvau - 75800 Paris Cedex 08).

Vous pouvez aussi déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés :

- en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>
- ou par écrit : CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Modèle n° 106/140 « A »

DECLARATION DU 11 OCTOBRE 1983

(Article 2 – premier alinéa, de l'accord FRANCO-ALGERIEN)

Je soussigné
(nom et prénoms)

né le à
(date de naissance) (commune et pays de naissance)

fils de né à
(nom et prénoms du père) (commune et pays de naissance du père)

et de née à
(nom de jeune fille et prénoms de la mère) (commune et pays de naissance de la mère)



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

domicilié (*adresse complète*)

a - inscrit sur les tableaux de recensement du Rhône
à (commune de la mairie de recensement)
.....

le (*date de recensement*)

ou *

b - immatriculé par le Centre du Service National de (*commune du CSN*)
sous le numéro (*numéro d'immatriculation*)

déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'accord relatif aux obligations du Service National et vouloir satisfaire aux dites obligations en France.

Signature de l'intéressé

La Préfète,

Fait à LYON, le

* (cocher l'une des 2 cases en fonction de la situation)



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et des associations

INSTRUCTION N° 27519/DEF/DCSN/R. DU 6 NOVEMBRE 1984

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et au Règlement général sur la protection des données (RGPD) les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé et conservées sous un format papier. Le responsable du traitement est la préfète du Rhône.

La base légale de ce traitement relève de la mission d'intérêt public de la préfecture du Rhône, en application du règlement général sur la protection des données (RGPD – article 6 (1)e).

Les données collectées ont pour finalité de traiter les demandes relatives à l'exercice du droit d'option pour effectuer ses obligations militaires en France.

Tous les champs du formulaire sont nécessaires au traitement et au suivi du dossier. En cas de non fourniture par l'usager de ces données, la préfecture du Rhône ne sera pas en mesure de traiter son dossier.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : *les agents de la préfecture du Rhône contribuant à la gestion des dossiers de droit d'option franco-algérien ainsi qu'à l'Etablissement du service national et au Consulat d'Algérie.*

Les données sont conservées pendant 2 ans, délai permettant à l'intéressé d'avoir effectué la journée défense et citoyenneté.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement (sous certaines conditions, art.17 du RGPD), vous devez vous adresser au Correspondant du délégué ministériel à la protection des données de la préfecture du Rhône et de la sous-préfecture de Villefranche sur Saône, au 18 rue de Bonnel 69003 Lyon ou à l'adresse pref-donnees-personnelles@rhone.gouv.fr en joignant une copie de votre pièce d'identité. Conformément à l'article 21 du RGPD, vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement des données vous concernant, en justifiant de raisons tenant à votre situation particulière. Ce droit s'exerce de la même manière.

Ce traitement est contrôlé par le délégué ministériel à la protection des données du ministère de l'intérieur (Délégué ministériel à la protection des données - Ministère de l'intérieur - Place Beauvau - 75800 Paris Cedex 08).

Vous pouvez aussi déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés :

- en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>
- ou par écrit : CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Modèle n° 106/140 « A »

DECLARATION DU 11 OCTOBRE 1983

(Article 2 – premier alinéa, de l'accord FRANCO-ALGERIEN)

Je soussigné
(nom et prénoms)

né le à
(date de naissance) (commune et pays de naissance)

fils de né à
(nom et prénoms du père) (commune et pays de naissance du père)

et de née à
(nom de jeune fille et prénoms de la mère) (commune et pays de naissance de la mère)



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

domicilié (*adresse complète*)

a - inscrit sur les tableaux de recensement du Rhône
à (commune de la mairie de recensement)
.....

le (*date de recensement*)

ou *

b - immatriculé par le Centre du Service National de (*commune du CSN*)
sous le numéro (*numéro d'immatriculation*)

déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'accord relatif aux obligations du Service National et vouloir satisfaire aux dites obligations en France.

Signature de l'intéressé

La Préfète,

Fait à LYON, le

* (cocher l'une des 2 cases en fonction de la situation)